



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2017

n° 33-2017

BUDGET 2017

PARTICIPATIONS STATUTAIRES ET CONTRIBUTIONS

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017 à 14h30 à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion du club house) sur convocation du 03 NOVEMBRE 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

M. André DENOT

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Gilles QUINQUENEL

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère régionale

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Président de Saint-Lô Agglo

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Maire de Saint-Lô

Conseillère municipale de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN

Mme Florence MAZIER

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller régional

Conseillère régionale

Conseiller départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Président et la situation budgétaire provisoire 2017 ;

Vu les délibérations n° 02-2017 du 20 mars 2017 approuvant le débat d'orientations budgétaires et n° 10-2017 du 05 avril 2017 relative au vote du budget primitif 2017 qui prévoyait les contributions statutaires des 4 collectivités, calculées sur le reste à charge des dépenses de fonctionnement, déduction faites des autres recettes et subventions, estimé à 650 000 €,

Vu la délibération n° 03-2017 du 05 avril 2017 approuvant la modification des statuts et du règlement intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2017 approuvant les adhésions de la ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo et la modification des statuts ;

Vu le transfert du centre équestre au pôle hippique à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Vu la délibération n° 23-2017 en date du 6 septembre 2017 approuvant la convention de mise à disposition partielle de services et de fournitures de la ville de Saint-Lô auprès du pôle hippique, pour assurer l'entretien des espaces verts ;

Vu la délibération n° 24-2017 du 6 septembre 2017 prévoyant de faire un bilan financier à l'automne, de façon à calculer précisément les restes à charge des collectivités, compte tenu des adhésions de la ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo à compter du 1^{er} juillet 2017 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical propose, au regard des contributions statutaires inscrites au BP 2017 :

Département de la Manche	30 %	195 000 €
Région Normandie	30 %	195 000 €
Ville de Saint-Lô	20 %	70 000 €, soit 130 000 € - 60 000 € pour l'entretien des espaces verts sur 1 an
Saint-Lô Agglo	20 %	58 000 €, soit 130 000 € - 72 000 € pour la gestion du centre équestre sur 1 an

et au regard de la situation budgétaire provisoire,

- Pour le 1^{er} semestre 2017 :

- de répartir le reste à charges des dépenses de fonctionnement entre le Département et la Région, à hauteur de 50 % chacun, comme prévu dans les précédents statuts, à l'exception de la mise à disposition du personnel de l'IFCE, répartis entre les 4 collectivités, comme prévu lors des négociations au moment du rachat du haras.

		1er semestre 2017 participations statutaires		MAD personnel IFCE (1er semestre)	TOTAL 1er semestre
dépenses		419 440,11 €		146 000,00 €	565 440,11 €
recettes		252 357,50 €		104 000,00 €	356 357,50 €
reste à charge	% de répartition	167 082,61 €	% de répartition	42 000,00 €	
Département	50%	83 541,31 €	30%	12 600,00 €	96 141,31 €
Région	50%	83 541,31 €	30%	12 600,00 €	96 141,31 €
Saint-Lô Agglo			20%	8 400,00 €	8 400,00 €
Ville Saint-Lô			20%	8 400,00 €	8 400,00 €

- pour le 2^{ème} semestre 2017 :

- de répartir suite à l'adhésion de la Ville de Saint-Lô et de Saint-Lô Agglo à compter du 1^{er} juillet 2017, le reste à charge sur la base prévue aux statuts modifiés, à savoir :

	2ème semestre 2017 participations statutaires		MAD personnel IFCE (2ème semestre)	TOTAL 2ème semestre
dépenses		599 116,15 €	146 000,00 €	745 116,15 €
recettes		324 750,75 €	104 000,00 €	428 750,75 €
reste à charge	% de répartition	274 365,40 €	42 000,00 €	316 365,40 €
Département	30%	82 309,62 €	12 600,00 €	94 909,62 €
Région	30%	82 309,62 €	12 600,00 €	94 909,62 €
Saint-Lô Agglo	20%	54 873,08 €	8 400,00 €	63 273,08 €
Ville Saint-Lô	20%	54 873,08 €	8 400,00 €	63 273,08 €

En conséquence, compte tenu des montants estimatifs pour l'exercice 2017 :

	1er semestre 2017	2nd semestre 2017	Total
Département	96 141,31 €	94 909,62 €	191 050,93 €
Région	96 141,31 €	94 909,62 €	191 050,93 €
Saint-Lô Agglo	8 400,00 €	63 273,08 €	71 673,08 €
Ville Saint-Lô	8 400,00 €	63 273,08 €	71 673,08 €

- les cotisations statutaires pour la Région et le Département, votées au budget 2017, demeurent inchangées, à savoir 195 000 € chacun.
- la Ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo participent, à hauteur de 20 % chacune, du reste à charge, à savoir selon les estimations établies à ce jour :
 - o 8 400 € pour le 1^{er} semestre 2017;
 - o 65 000 € pour le 2^{ème} semestre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,


André DENOT



